



**PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU**

- ..... Limite de zone
- NP Désignation de la zone
- 21 m Profondeur de la zone
- CAPTAGE EAU POTABLE**
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée
- EMPLACEMENTS RESERVES (ER)**
- E.R. à créer
- 1** Numéro de l'E.R.

Nota : Dans les zones constructibles, la constructibilité peut être limitée par des marges de recul figurant dans le règlement